

Expositions

Appel de dossiers

CENTRE

CLARK

Appel pour les expositions de la programmation 2025-2026

Le Centre d'art et de diffusion CLARK invite les artistes, les commissaires et les collectifs à soumettre un projet d'exposition dans le cadre de son appel de dossiers pour sa programmation 2025-2026 (de septembre 2025 à juin 2026). Que ce soit en présentant des expositions de personnes émergentes ou établies, locales ou internationales*, CLARK soutient l'exploration et des pratiques artistiques novatrices.

La programmation du Centre CLARK (re)présente une multiplicité de perspectives, d'héritages et d'expériences qui se traduisent en autant de langages de l'art actuel. C'est en fonction de cet engagement dans la valorisation d'une pluralité de voix et de pratiques que la programmation du Centre est élaborée. Les dossiers sont analysés et sélectionnés par un comité de programmation diversifié formé de membres ainsi que d'employé-es de CLARK.

Le Centre CLARK possède deux espaces d'exposition (pour plus de détails sur les configurations des salles 1 et 2, veuillez consulter le plan de la galerie).

Conditions générales des expositions

- Des droits d'exposition versés selon les barèmes recommandés par le Canadian Artists' Representation/Front des artistes canadiens (CARFAC);
- Jusqu'à 16 heures de soutien à la production avec l'équipe de technicien·nes de l'Atelier CLARK;
- Un soutien technique lors du montage et du démontage avec la responsable des expositions;
- Un cachet de présentation de 250 \$ pour une discussion d'environ une trentaine de minutes avec la responsable de la médiation culturelle ou une personne invitée;
- Une documentation photographique professionnelle de l'exposition.

Éléments du dossier

Les artistes, les commissaires et les collectifs voulant proposer un dossier doivent remplir le formulaire de soumission, incluant les éléments suivants :

- Une description du projet (maximum de 300 mots);
- Un texte de démarche artistique ou commissariale (maximum de 300 mots – si le projet implique plusieurs collaborateur·ices, maximum de 100 mots par personne);
- Un curriculum vitae (et celui des collaborateur·ices, s'il y a lieu);
- Du matériel visuel légendé (maximum de vingt images de projets antérieurs ainsi que du projet proposé même si celui-ci est en cours de production – les descriptifs des images sont à ajouter dans le formulaire de soumission [Légende] prévu à cet effet). Pour des vidéos (maximum de dix minutes), il est également possible d'inclure, à même le formulaire, des liens web dans la section de documentation média. Lorsque les sources sont privées, veuillez inclure le mot de passe;
- Une liste des besoins techniques pour la mise en espace du projet et toutes autres précisions (facultatif);
- Un plan technique et/ou de mise en exposition du projet (facultatif);
- Une description des aspects écoresponsables du projet (facultatif; voir la clause « Écoresponsabilité » ci-dessous).

Seuls les dossiers soumis via le formulaire en ligne seront considérés par le comité. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception par courriel après avoir soumis votre dossier, veuillez-nous contacter à l'adresse courriel suivante : programmation@centreclark.com.

*Veuillez noter que les artistes, les commissaires ou les collectifs ayant déjà présenté une exposition dans le Pôle de Gaspé ces cinq dernières années (2019-2024) ne seront pas considéré·es pour le présent appel de dossiers. Qui plus est, le Centre CLARK réserve annuellement entre deux et trois plages d'exposition à un·e artiste, commissaire ou collectif provenant de l'extérieur du Québec.

Déplacement et hébergement

Pour les artistes, les commissaires et les collectifs de l'extérieur de Montréal, les frais de déplacement seront remboursés jusqu'à un montant de 750 \$ (sur présentation de reçus) et cinq nuitées d'hébergement seront offertes durant le montage de l'exposition (l'espace sera réservé par le Centre).

Accessibilité

Les artistes ou les commissaires en situation de diversité capacitaire qui ont besoin d'assistance pour remplir leur demande peuvent écrire à

l'adresse courriel suivante : mediation@centreclark.com.

Le Centre CLARK détient la certification Kéroul. L'entrée sur l'avenue De Gaspé comprend cinq marches. Une rampe d'accès est située sur le côté nord du bâtiment du Pôle de Gaspé. Pour de l'assistance avec l'ouverture des portes du Centre, une sonnette est installée sur le côté droit de la porte de CLARK située dans le couloir principal de l'édifice. Le Centre CLARK travaille actuellement à rendre ses espaces plus accessibles.

Écoresponsabilité

Le Centre CLARK porte une attention particulière à son impact environnemental et souhaite motiver l'adoption de pratiques écoresponsables auprès des artistes et commissaires avec qui il collabore. Ainsi, le comité de programmation invite les artistes, les commissaires et les collectifs à compléter le champ portant sur l'écoresponsabilité dans le formulaire afin de présenter les moyens engagés dans la production de leur projet pour réduire collectivement notre empreinte écologique.

À titre d'exemple, vous êtes invité·es à présenter un plan de démontage avant toute construction et à préciser la destination des matériaux utilisés après l'exposition. N'oubliez pas que tous les matériaux ont un coût énergétique et que ce coût doit être pris en compte au même titre que les dépenses monétaires.

Service pour les parents

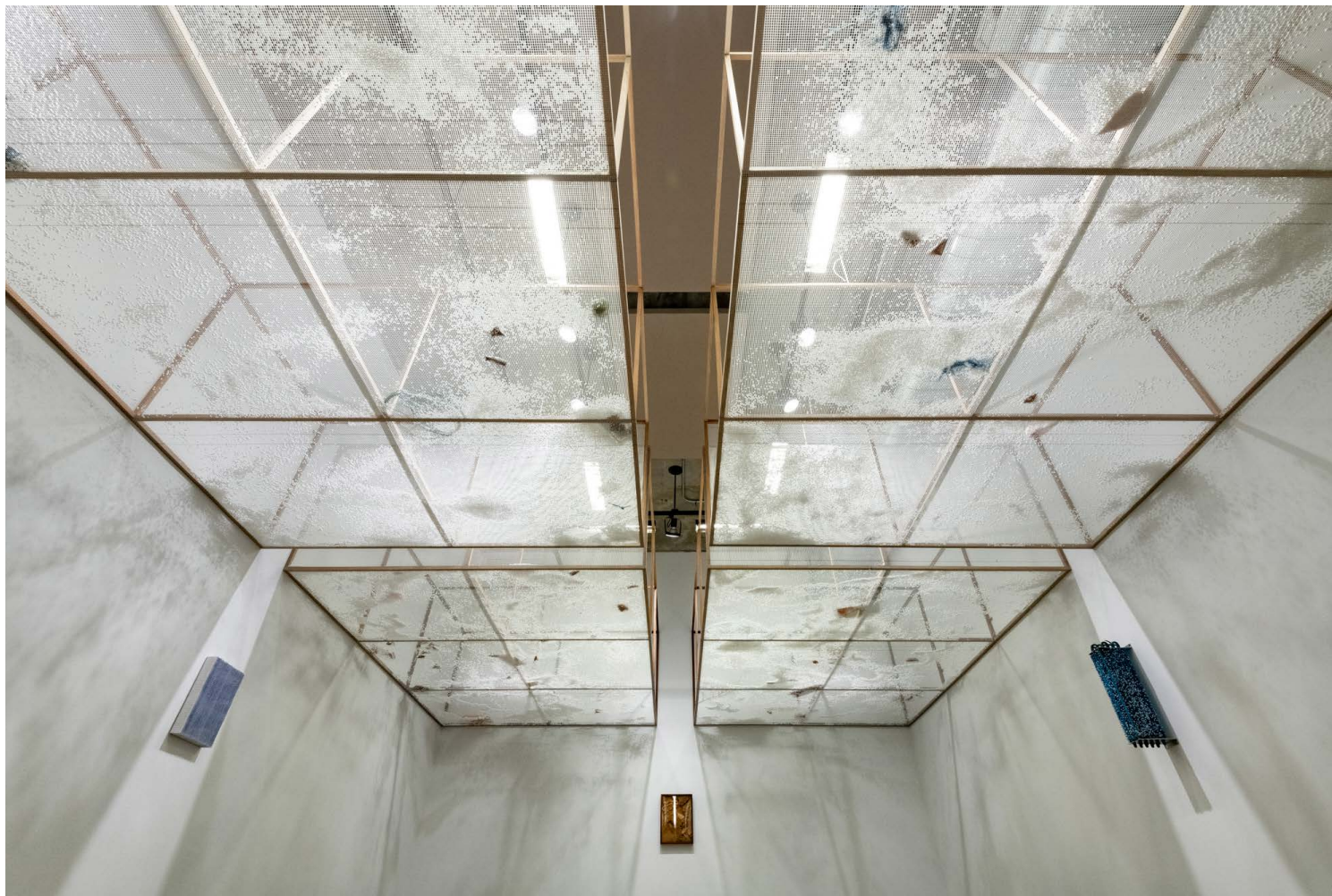
Les parents avec de jeunes enfants sont encouragés à aviser CLARK afin d'entamer une discussion sur leurs besoins spécifiques. CLARK peut, par exemple, trouver un service de gardiennage, organiser un espace d'allaitement, ou s'engager à fournir d'autres services nécessaires pendant le montage et le démontage de l'exposition.

Salle 1



Lucie Rocher, *De part et d'autre*, 2025
Théo Bignon, *Double entendre*, 2025
Kuh Del Rosario, *Summoning Black Beach*, 2024

Salle 2



Tegan Moore, *Condensations*, 2025
Shannon Garden-Smith, *Snail work, or give the colours what turns you please*, 2025
Émilie Allard, *Point d'ironie point d'orgue*, 2024

